Mon parcours de soins

Mon suivi de grossesse

Physiologique? Pathologique?

Vous avez peut etre déjà entendu ces termes autour de vous, ils determinent le type de suivi que vous devez avoir et dans quelle maternité vous pouvez accoucher.

Lors de votre prise de rendez vous ou suite à votre 1er rendez-vous, vous serez orientée dans un parcours suivi de grossesse physiologique ou pathologique.

Cela dépendra de vos antécédents personnels ou familiaux, du déroulé de votre grossesse actuelle ou des précédentes.

Pour une grossesse physiologique vous pourrez être suivie par votre sage femme libérale et vous viendrez à la maternité pour le 7e ou 8e mois. Ou bien être suivie par une sage femme de l'hopital après l'échographie du 1er trimestre.

En cas de grossesse pathologique vous serez suivie par un gynécologue obstétricien chaque mois sur la maternité



Les rendez vous

Pour chacune de vous le suivi de grossesse comprend:

- Une consultation mensuelle sage femme ou médecin
- 3 échographies morphologiques (parfois plus si besoin)
- Des prises de sang et analyses d'urines tous les mois
- L'entretient prénatal précoce avec une sage femme
- Les cours de préparation à la naissance et à la parentalité
- La consultation d'anesthesie

La consultation d'anesthésie

Durant le 8ème mois, pour votre sécurité, une visite avec l'anesthésiste est obligatoire, même si vous ne souhaitez pas de péridurale. Elle permet d'évaluer votre état de santé. À cette occasion, le médecin anesthésiste vous informera sur les avantages et les inconvénients des méthodes d'anesthésie dont l'anesthésie péridurale (avant votre consultation un questionnaire sera à remplir).

Mon arrivée à la maternité
Où se présenter?

Les urgences de la maternité sont ouvertes **24h/24, 7 jours sur 7**.
Avant 22 SA, consultez aux urgences générales et vous serez ensuite amenée aux urgences gynécologiques pour avis.

A partir de 22 SA, vous serez directement vue au bloc des urgences obstétricales au 2ème étage.

Le jour, se rendre directement aux urgences obstétricales situées au 2ème étage, et sonner directement en salle de naissance. Vous pouvez également vous adresser au secrétariat lorsque celui-ci est ouvert.
La nuit (de 20h à 8h), les portes de l'hôpital sont fermées, seul l'accès par les urgences est possible. Vous devez donc passer par le service des urgences générales, d'où vous serez redirigée vers la maternité. Il est donc conseillé aux accompagnants de limiter les allées et venues.

Vous serez prise en charge par **une sage-femme, assistée d'une aide-soignante ou d'une auxiliaire de puériculture**. Vous serez orientée en salle d'accouchement si la naissance est proche ou installée en chambre de pré travail selon la situation.
Votre accompagnant pourra rester à vos côtés (un seul et même accompagnant en salle de naissance, sans autre visiteur).
Le médecin ne sera sollicité que si la sage-femme en a besoin.

Avant de venir, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est conseillé :
De prendre une douche
Enlever vos bijoux (risque de perte), retirer les piercings
Enlever le vernis sur les mains et sur les pieds
Retirer vos lentilles de contact et vous munir de vos lunettes

A votre entrée, il vous sera demandé votre dossier médical, votre carte d'identité, votre carte de groupe sanguin et pour votre sécurité, un bracelet d'identification est posé (il sera à conserver tout le long du séjour)

Quand dois-je consulter?

Vous devez vous présenter aux **urgences de la maternité** notamment dans les cas suivants:
-**Je perds du sang**
-**Je tombe ou reçois un choc** au niveau du ventre
-**Je perds les eaux** (avec ou sans contractions)
-**Je ne sens plus (ou moins) mon bébé** bouger
-J'ai des **contractions utérines douloureuses**, malgré les antalgiques ou un bain chaud
Toutes les 5 minutes depuis 2h pour un 1er enfant
Toutes les 5 minutes depuis 1h à partir du 2ème enfant

En cas de doute, téléphonez aux sages femmes afin de vous rassurer et de vous orienter au mieux sur la nécessité de vous déplacer à l'hôpital.

Contact en cas d'urgence (24h/24)

02 54 55 60 03



Mon accouchement

La salle de mobilité

Si le travail est au tout début ou si vous ne souhaitez pas de péridurale vous aurez accès à une salle de mobilité équipée de tapis, de ballons, de galettes et d'affiches pour vous guider dans des positions aidant à vous soulager et à accompagner le début de travail.



Dans notre équipe, les sages femmes sont formées aux postures thérapeutiques pendant le travail et l'accouchement, favorisant leur bon déroulement.
Selon votre souhait il est possible d'accoucher dans la position de votre choix (coté, 4 pattes, accroupie...), quelle que soit la salle de naissance dans laquelle vous serez.

Si vous ne souhaitez pas de péridurale et que vous ne présentez pas de contre-indication vous pourrez avoir accès à la salle physiologique équipée d'une banquette double, d'une liane, d'une baignoire et d'une douche. (voir présentation de la maternité)

Vous pourrez, si vous le souhaitez, **être la première à prendre votre bébé** entre vos mains. Vous aurez la possibilité de le garder sur votre ventre, dans un contact **"peau à peau"**. L'équipe est attentive à l'établissement du lien mère-enfant.

Vous pourrez également procéder à une **mise au sein précoce**. Toute l'équipe est à l'écoute de la maman, motivée par la promotion de l'allaitement maternel (participation à la semaine mondiale de l'allaitement depuis plus de 10 ans).

Les soins de bébé sont réalisés en présence ou par l'autre parent si le couple le souhaite. Après la naissance, 2h de surveillance minimum sont obligatoires en salle de naissance avant votre transfert en chambre.

Aucune visite ne sera acceptée avant l'installation en chambre. L'accès au bloc obstétrical est interdit. Les enfants ne sont pas admis en salle de naissance. Aucun renseignement sur la présence ou l'état de santé des hospitalisées ne pourra être communiqué (secret médical).

L'accouchement peut présenter des complications

Chaque accouchement présente un **risque de complication**, même si vous avez déjà accouché et que tout s'était bien passé. Dans ce cas l'intervention du médecin de garde sera sollicité par la sage-femme.

Les risque les plus fréquents sont :
-anomalie du rythme cardiaque de votre bébé
-stagnation de la dilatation du col
-non engagement du bébé dans le bassin
-difficulté à pousser bébé dans le bassin jusqu'à la naissance
-hémorragie de l'accouchement

Ces situations peuvent amener le médecin à pratiquer une **césarienne, une extraction instrumentale ou une épisiotomie.** Mais tout acte sera justifié par une urgence pour vous ou pour votre bébé.
Le pédiatre peut également être amené à prendre en charge votre enfant dans une salle adjacente.

En cas d'hémorragie de la délivrance, le coparent et votre bébé seront emmenés en nurserie afin de laisser de la place à l'équipe pour travailler autour de vous. Ils resteront toujours tous les deux et nous leur apporterons régulièrement des nouvelles.



Les suites de couches

L'arrivée dans votre chambre

Après l'accouchement, vous êtes accueillie avec votre bébé dans le service de suites de couches. Vous vous y reposerez et bénéficierez des soins et de la surveillance délivrée par l'équipe soignante.
Les mamans hospitalisées ne peuvent se déplacer hors du service sans en informer le personnel soignant. Les bébés ne doivent pas quitter le service.

L'attribution d'une chambre seule dépend de la disponibilité dans le service au moment de votre arrivée ainsi que de la prise en charge financière par votre mutuelle. Le co-parent a la possibilité de rester auprès de vous la nuit pour participer aux soins de bébé, sous réserve que vous soyez installée en chambre seule, et selon le nombre de lits accompagnants disponibles dans le service (lit accompagnant, et petit-déjeuner/repas accompagnant possible en commandant la veille). Une participation financière vous sera demandée.

Il peut arriver que votre bébé nécessite des soins spécialisés et/ou une surveillance renforcée, il sera alors hospitalisé en néonatologie (8ème étage). L'organisation de votre journée pourra être adaptée en fonction des besoins de votre bébé au 8ème étage (horaire des repas, visite des sages-femmes…).

L'hospitalisation de votre bébé n'entravera pas la possibilité d'allaitement. Votre présence auprès de votre bébé est possible à tout moment, y compris la nuit. Vous pouvez également prendre des nouvelles téléphoniques à partir du poste de votre chambre.

Le déroulé du séjour

Au cours de la journée, l'auxiliaire de puériculture et/ou l'aide-soignante vous accompagnera pour dispenser des soins à votre bébé le matin (pesée, bain...), avec un accompagnement à l'alimentation tout au long de la journée. L'infirmière puéricultrice assure la surveillance et les soins médicaux de votre bébé. Au 2ème jour de vie, un dépistage auditif et sanguin sera réalisé.

Le pédiatre réalisera le(s) examen(s) médical(aux) de votre bébé avant la sortie de la maternité.

La sage-femme passera vous examiner une fois par jour, et s'occupera de vos ordonnances pour la sortie (rééducation du périnée, contraception, vaccination, et médicaments si nécessaire).

Les ASH assureront l'entretien de votre chambre et le service des repas. Le petit déjeuner sera servi à partir de 8h, le déjeuner à 12h et le dîner vers 19h.

La nuit, pour favoriser le lien mère-enfant, le bébé reste auprès de sa mère la nuit. Toutefois l'équipe soignante (composée d'une infirmière puéricultrice et d'une sage-femme) est présente pour accompagner la maman/le couple.



Les visites

Le **co parent peut être présent à tout moment** de la journée. Mais les autres visites sont interdites le matin, y compris pour la fratrie. Elles sont autorisées **de 15h à 20h tous les jours**. Les enfants de moins de 12 ans, à l'exception de la fratrie, ne sont pas autorisés à entrer dans le service.

Votre séjour à la maternité étant court, nous vous conseillons de **limiter les visites à votre entourage** le plus proche, afin de vous reposer et de vous assurer une meilleure qualité de prise en charge et de déroulement des soins. Limiter également le nombre de personnes présentes dans la chambre entre 2 et 4.



L'allaitement

Notre maternité est très attentive à la mise en place de l'allaitement et sera présente pour vous y aider.

Vous trouverez un feuillet spécifique « mon allaitement » en ligne et un livret papier vous sera remis à la maternité.

Le biberon

Votre bébé doit boire 7 à 8 biberons par jour en moyenne toutes les 3 à 4 heures. Soyez souple sur les horaires et ne vous attendez pas à ce qu'il ait un rythme régulier les premiers jours. Adaptez-vous à son rythme :
-s'il s'éveille spontanément et qu'il est temps pour lui de manger proposez lui un biberon. Pour sa digestion respectez au moins 2h entre 2 biberons.
-s'il ne se réveille pas de lui-même il faudra peut-être le stimuler. Observez-le, lorsqu'il est en phase de sommeil léger (bouge dans son sommeil et fait des mimiques) prenez le dans vos bras, changez sa couche afin de le réveiller. Il peut rester plus de 3h sans manger mais il doit avoir ses 7 biberons par jour.

Un livret plus complet vous sera remis à la maternité

Le jour de la sortie

Le séjour à la maternité après l'accouchement est en général de **3 -4 jours** pour un accouchement par voie basse, ou de **4-5jours** pour une césarienne. La durée du séjour dépend de votre état de santé et de celui de votre bébé. **Une sortie anticipée** ne sera possible que sur critères maternels et néonataux validés par l'équipe médicale et il faudra que cela soit vu en amont avec une sage-femme libérale pour qu'elle soit disponible pour vous voir le lendemain de votre sortie de la maternité.
L'accord pour votre sortie sera validé par la sage-femme ainsi que par le pédiatre et les puéricultrices en ce qui concerne votre enfant. Vous pourrez par la suite quitter le service lorsque toutes les ordonnances (les vôtres et celles de votre bébé), ainsi que le carnet de santé vous auront été donnés par l'équipe médicale. Les sorties peuvent avoir lieu tous les jours, y compris durant le week-end ou sur des jours fériés.
La chambre doit être libérée dès 13h. Un passage aux admissions est obligatoire, muni de votre bon de sortie remis par la sage-femme au moment de votre départ.
N'oubliez pas de remplir le questionnaire de satisfaction qui se trouve dans le livret d'accueil du patient ou en flashant le QR code affiché dans votre chambre
Le retour au domicile de votre enfant doit être anticipé. Nous vous conseillons de prévoir tout le matériel de puériculture nécessaire à votre nouveau-né avant votre retour, pour rentrer en toute sérénité (cf mon retour). Pensez également à prévoir un siège auto homologué pour le trajet de retour jusqu'à votre domicile, ainsi que pour vos futurs déplacements. Il doit obligatoirement être placé dos à la route. Etudiez le mode d'emploi avant la naissance !